

**Avis d'appel à candidature  
pour l'animation du projet de vie sociale et partagée  
au bénéfice des résidents  
de l'habitat inclusif de Rabastens de Bigorre**



Date de publication de l'appel à candidature : 20 février 2023  
Date limite de dépôt des candidatures : 20 mars 2023  
Date prévisionnelle prise de poste : 1<sup>er</sup> avril 2023

**Pour toute question ou demande de renseignement :**

Contact : Sandrine BONNET, Directrice Générale des Services  
Communauté de Communes Adour Madiran  
[sandrine.bonnet@adour-madiran.fr](mailto:sandrine.bonnet@adour-madiran.fr)

La Communauté de Communes Adour Madiran a porté un projet d'habitat adapté, solution de logement transitoire avant d'intégrer une structure collective telle que l'EHPAD.

Elle souhaite maintenant se donner les moyens d'amener cet habitat adapté vers un habitat inclusif. Ce mode de gestion nécessite une implication humaine forte pour rendre les résidents acteurs de leur quotidien au plus proche d'une vie classique adaptée aux problématiques liées à l'âge et au handicap tout en intégrant les besoins de lien social et d'accompagnement liés à leur fragilité et/ou isolement.

## L'habitat inclusif sur la commune de Rabastens de Bigorre

L'équipement a été acquis dans un premier temps pour y développer un pôle « enfance » comprenant un centre de loisirs sans hébergement d'une capacité de 40 à 50 places, d'une Maison d'Assistantes Maternelles, des services de la PMI et d'un service médico-social.



Le bâtiment comprenant 2 corps de bâtiment, le projet a été scindé en 2 :

- \* tranche ferme : création du pôle enfance dans la partie ouest, inaugurée en 2017
- \* tranche conditionnelle : volonté de créer un immeuble de rapport, c'est-à-dire générateur de revenus afin de venir compenser les frais d'investissement engagés.

Fort du constat d'une population vieillissante sur le territoire et d'une insuffisance d'offre de logements, tremplins entre la maison et l'EHPAD, la Communauté de Communes s'est posée la question de « comment vivre mieux vieux » notamment pour les personnes vieillissantes ou fragilisées qui ne peuvent plus rester à leur domicile, éloignées à la fois des soins de premier recours et des commodités.

Cela a poussé la réflexion à proposer une solution de logement transitoire avant d'intégrer une structure collective telle que l'EHPAD.

La présence de l'EHPAD à côté et des enfants à proximité (au centre de loisirs pendant les vacances et le mercredi) constituait également une opportunité pour porter une réflexion sur des activités communes avec les résidents de l'EHPAD et sur l'intergénérationnel.

Le 2<sup>ème</sup> corps de bâtiment, dans la partie est, constitue donc la tranche conditionnelle du marché dont les travaux ont commencé en septembre 2019 et se sont achevés en mars 2020, accueillant donc 9 logements inclusifs sur 2 étages envisagés comme solution de logement pour les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Il s'agit d'une alternative entre la vie à domicile et la vie en établissement.



Les locataires disposent d'un espace de vie privatif dont les équipements ont été conçus pour s'adapter au handicap et d'une grande salle de convivialité au rez-de-chaussée visant à favoriser l'échange et le lien social entre résidents.

## Le projet de vie sociale et partagée de Rabastens de Bigorre

### Objectif 1 : La veille

Il s'agit de sécuriser la vie à domicile des locataires (personnes âgées et/ou en situation de handicap).

Le niveau de veille dépend du besoin de chacun et peut être amené à évoluer au fur et à mesure de la vie des locataires.

#### Au sein de la résidence de Rabastens de Bigorre :

- Temps de présence (jour fixe) de l'animateur.rice au sein de la résidence pour veiller sur les locataires et être présent pour eux.
- Moment de convivialité régulier (à fixer : café ? goûter ? balade ?) afin de veiller les uns sur les autres dans le respect de la vie privée de chacun.
- Utilisation pour certains locataires de la téléalarme
- Intervention pour certains locataires des aide-ménagères.

## **Objectif 2 : Le soutien à la convivialité**

Il s'agit d'une fonction préventive de la perte d'autonomie afin de prévenir le repli sur soi, le risque d'isolement et de solitude avec un maintien du lien social. Ce dernier doit être travaillé au sein de la résidence avec les locataires et les intervenants mais également sur l'extérieur avec la création de lien social extérieur à la structure.

### **Au sein de la résidence de Rabastens de Bigorre :**

- **Balade à pied à plusieurs**
- **Organisation de repas à thème**
- **Après-midi jeux de société**

## **Objectif 3 : Le soutien à l'autonomie de la personne**

Il s'agit de favoriser leur maintien dans un logement ordinaire, les personnes âgées ou en situation de handicap doivent être accompagnées pour conserver au maximum leur autonomie sur les tâches du quotidien. Il peut ainsi s'agir d'un accompagnement personnalisé par une équipe médico-sociale (aides ménagères, infirmières...) mais ce soutien peut également s'envisager de manière collective et partagée comme avec des ateliers de prévention (ateliers équilibre, activités physiques adaptées, cours de cuisine...)

### **Au sein de la résidence de Rabastens de Bigorre :**

- **Atelier de cuisine**
- **Atelier mobilité et gym douce**
- **Ateliers mémoire (jeux, récits, ateliers créatifs)**

#### **Objectif 4 : L'aide à l'inclusion sociale des personnes**

Il s'agit de permettre aux habitants de participer à la vie du territoire, de mener une vie citoyenne. Cela se traduit par l'accès aux services et aux droits par exemple, l'accès à la culture, ou encore les activités et les liens intergénérationnels.

##### **Au sein de la résidence de Rabastens de Bigorre :**

- **Intervention d'acteurs extérieurs**
- **Aide et soutien à l'outil informatique**
- **Sorties extérieures sur les services de proximité du territoire (bibliothèque, commerces de proximité...)**
- **Sorties culturelles : théâtre, cinéma, exposition...**
- **Participation à des ateliers proposés par l'EHPAD**
- **Activités avec les enfants du centre de loisirs**

#### **Les ressources mobilisables :**

Pour que ce projet de vie sociale et partagée existe il est indispensable de faire appel aux ressources mobilisables (humaines, financières, techniques ou physiques) dont dispose le territoire. Pour cela l'animateur pourra solliciter les associations, les structures adaptées, les lieux incontournables du territoire afin de proposer une animation et des activités de qualité aux locataires.

##### **Les ressources mobilisables pour le projet de vie sociale et partagée :**

- **Des acteurs : les élus, associations Rivages, la maison de retraite de Rabastens de Bigorre, Wimoov, les ADMR de Rivière basse et de Rabastens de Bigorre, la MJC de Vic en Bigorre, le CLIC de Vic en Bigorre...**
- **Des institutions : Les services du département des Hautes-Pyrénées (Services logement, MDS de Vic en Bigorre...)**
- **Des lieux : Monuments du territoire, bibliothèque de la CCAM...**

#### **Evaluation du projet de vie sociale et partagée :**

Dès qu'un nouveau locataire rejoindra la résidence le projet de vie sociale et partagée devra être ré-évalué afin que tous les locataires puissent donner leur avis sur les animations proposées, les activités extérieures envisagées ou encore exprimer leurs besoins sur le fonctionnement de la structure.

Cette charte pourra alors être présentée lors de la commission Habitat Inclusif, où les membres de cette commission pourront donner leur avis sur les projets à construire ou être faire le lien avec des structures mobilisables ou des lieux à visiter par exemple.

Pour cela l'animateur pourra s'appuyer sur le support ainsi que sur la méthode d'animation pour coconstruire avec les locataires de nouveaux projets. (*Voir : Méthodologie d'animation projet de vie sociale et partagée*).

## Caractéristiques du poste et profil de l'animateur.trice de vie sociale et partagée

### Condition de travail :

Poste de jour : 4 jours semaine, possibilité de travailler les week-ends et les jours fériés  
Amplitude hebdomadaire : 18h semaine

### Lieu de travail :

Logements inclusifs de Rabastens de Bigorre – 13 ter, rues des Bourdalats – 65140  
RABASTENS de BIGORRE  
Déplacements au siège administratif de la CCAM : 21, Place Corps Franc Pommiès –65500  
VIC EN BIGORRE ainsi qu'à l'intérieur du périmètre de la CCAM

### Profil :

De formation D.U.T Carrières sociales, TISF ou équivalent, BPJEPS Animation sociale avec une expérience significative auprès des personnes âgées.  
Permis B obligatoire  
Esprit d'ouverture et capacité d'écoute, créativité, adaptabilité, disponibilité et bienveillance.  
Capacité à travailler en autonomie  
Maîtrise de l'outil informatique  
Connaissance du handicap mental et physique et de la personne âgée  
Intérêt pour le travail de groupe avec les personnes âgées.

### Les missions :

- **Elaboration et suivi du projet de vie sociale et partagée**
- Animer la concertation autour du projet de vie sociale et partagée avec les personnes concernées : habitant de la résidences, porteurs de projets/élus, familles, associations du territoire, acteurs locaux...
- Développer des partenariats et du réseau territorial en cohérence avec les actions menées
- Elaborer et suivre un budget
- Ecrire les comptes rendus des actions menées
- Communiquer sur les actions menées sur l'habitat inclusif
- Participer aux comités de pilotage sur l'Habitat Inclusif

➤ Animation de la vie sociale et partagée

- Construire et participer aux activités internes et externes à la structure avec les locataires
- Organiser, planifier les sorties et animations pour le collectif sur le mois
- Veille et soutien à l'autonomie des personnes âgées
- Soutien à la convivialité entre les colocataires
- Aide à la participation sociale et citoyenne
- Mise en place de temps d'échange et de communication entre les locataires

## Comment candidater ?

Chaque candidat devra adresser son dossier de candidature en version dématérialisée au siège de la Communauté de Communes Adour Madiran dans les délais prévus par le calendrier de l'appel à candidature à l'adresse suivante :

[contact@adour-madiran.fr](mailto:contact@adour-madiran.fr)

Pour toute demande d'information relative à cet appel à candidature, contacter Mme Sandrine BONNET, Directrice Générale des Services par mail : [sandrine.bonnet@adour-madiran.fr](mailto:sandrine.bonnet@adour-madiran.fr)

### Calendrier :

Date de publication : 20 février 2023

Date limite de réception des dossiers de candidature : 20 mars 2023

Démarrage prévisionnelle de l'animation : 1<sup>er</sup> avril 2023

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

### Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comportera 2 sous-dossiers :

- Un volet « présentation du porteur de projet » qui comporte les principaux éléments d'identification du porteur de projet (identification juridique du candidat, déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale, éléments comptables et financiers de l'année n - 1, RIB),
- Un volet « présentation du projet » ; ce volet détaille les éléments de réponse au projet d'animation de vie sociale et partagée et le budget prévisionnel de la mission (temps de travail et de coordination de l'animateur et autres frais).